

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du **PEUPLE SOUVERAIN**, doit être adressé *franco* au Rédacteur-Gérant.

Prix de l'Abonnement :

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12	22	40	

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

PARIS.

Événements de la journée du 15 Mai.

Après que Barbès, Blanqui, Huber ont eu prononcé la dissolution de l'Assemblée nationale, la bande victorieuse s'est écriée : A l'Hôtel-de-Ville!

Alors une troupe de gens, dont l'exaltation ne saurait se dépeindre, se sont rués sur Barbès, qu'ils ont entraîné dans le petit corps-de-garde qui donne sur le quai, en lui disant : « Citoyen président, courons à l'Hôtel-de-Ville! »

Malgré la cohue qui régnait dans ce petit bâtiment, Barbès et ses acolytes ont pu parvenir sur ce quai, malgré les efforts de la garde mobile.

Raspail, suivi de quelques amis a voulu pénétrer par cette issue; elle était tellement encombrée qu'il n'a pu y parvenir; il est sorti par les bâtiments non achevés de la présidence, en traversant les cours qui flanquent l'hôtel du ministère des affaires étrangères, qui est en construction. A ce moment, Raspail s'est arrêté un instant, il était pâle et très-agité; après avoir suivi la rue de Lille dans toute sa longueur, il est arrivé sur le quai Voltaire; là il est monté dans un cabriolet mylord avec deux de ses amis; un autre s'est placé sur le siège; et d'une même voix, ils ont crié : « A l'Hôtel-de-Ville! »

Barbès est arrivé à l'Hôtel-de-Ville, vers cinq heures un quart, escorté d'une centaine d'individus en blouse et quelques amis. La porte de la grille a été ouverte de vive force par les hommes de sa bande, qui avaient escaladé. C'est alors qu'un flot de peuple est entré à l'hôtel bandières déployées.

Celles des départements de l'Indre, de la Haute-Vienne et de plusieurs départements du centre se faisaient surtout remarquer dans ce cortège tumultueux.

Barbès a été bientôt rejoint par Albert et Thoré. Ils se sont réunis dans une salle de l'aile gauche, et après une discussion des plus bruyantes et des plus confuses, à laquelle ont pris part plus de dix milles individus, ils ont proclamé les membres du nouveau gouvernement provisoire.

On a repoussé le nom de Flocon.

Tous ces citoyens étaient attendus à l'Hôtel-de-Ville. Barbès et ses amis les ont attendus quelques instants pour faire une proclamation.

Il y avait à chaque instant des alertes à l'Hôtel-de-Ville.

Deux bataillons d'artillerie de la garde nationale, des bataillons de la deuxième et de la sixième légion, ont débouché par la rue Sainte-Avoie aux cris de : Vive l'Assemblée nationale! Entrés dans l'Hôtel-de-Ville, ils ont cerné la pièce où étaient Barbès et consorts et les ont arrêtés. C'est un garde national de la sixième légion qui lui a mis la main au collet le premier; il a été conduit entre deux gardes nationaux (d'artillerie) en lieu sûr. Ses traits étaient décomposés, il pouvait à peine se soutenir. Albert et Thoré ont été successivement arrêtés.

Louis Blanc reste libre. On a arrêté tous les individus qui se trouvaient dans la même pièce que Barbès. Plusieurs étaient porteurs de pistolets et de poignards.

On a également conduit au poste de la garde nationale de l'Hôtel-de-Ville, une centaine de citoyens qui y étaient entrés comme curieux et notamment plusieurs journalistes, accourus pour avoir des nouvelles.

Tous les clubs sont occupés ce soir militairement.

Plusieurs rues et l'Hôtel-de-Ville sont illuminés. Trois boutiques d'armuriers ont été dévalisées : une sur le quai de Grève, les deux autres sur le quai de la Mégisserie. Un capitaine de la 12^e légion de la garde nationale était à leur tête.

M. Sobrier a été arrêté à la caserne des dragons du quai d'Orsay, vers quatre heures et demie; il avait pénétré dans cette caserne, à l'issue de la séance, pour inviter les soldats à marcher contre l'Assemblée nationale, et lui faire connaître la formation d'un nouveau gouvernement provisoire dont il faisait partie.

On annonçait hier soir que le citoyen Caussidière, préfet de police, était révoqué de ses fonctions.

Dans quelques groupes on blâmait le maire de Paris d'avoir fait relâcher Huber, qui avait été arrêté pour avoir proclamé la dissolution de la chambre.

Hier, à neuf heures du soir, la circulation était tout-à-fait interrompue dans les rues de Rivoli et Saint-Honoré, à la hauteur du pavillon Marsan. De nombreux détachements de la garde nationale et de la garde mobile entouraient les bureaux de la *Commune de Paris*, journal rédigé par Sobrier, et dont les bureaux sont établis rue de Rivoli, 16.

Trente-cinq individus, attachés à la *Commune de Paris*, ont été arrêtés hier soir, dans cette maison, par la garde.

Ils étaient blottis dans les caves et les écuries de l'hôtel.

Actes officiels.

L'Assemblée a adopté le décret dont la teneur suit : L'Assemblée nationale, au nom du peuple français, dé-

clare que la garde nationale sédentaire, la garde mobile et les troupes de ligne ont bien mérité de la patrie.

L'Assemblée nationale vote des remerciements aux citoyens délégués des départements qui ont offert leur concours pour la défense de la souveraineté nationale.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 mai 1848.

Les présidents et secrétaires.

— L'Assemblée a adopté le décret suivant : L'Assemblée nationale se déclare en permanence.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 mai 1848.

— Conformément aux réquisitions du citoyen Portalis, représentant du peuple, procureur général près la cour d'appel de Paris, l'Assemblée nationale autorise des poursuites contre les citoyens représentants Courtais et Barbès, et leur mise en arrestation.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 mai 1848.

— Conformément aux réquisitions du citoyen Portalis, représentant du peuple, procureur-général près la cour d'appel de Paris, l'Assemblée nationale autorise des poursuites contre le citoyen représentant Albert, et sa mise en arrestation.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 mai 1848.

— Le capitaine Allary, de la première légion, est chargé de la garde du général Courtais.

PROCLAMATION.

Citoyens,

Un crime a été commis contre l'Assemblée nationale. Quelques factions ont tenté de violer la souveraineté du peuple.

Devant cet attentat, vos représentants sont restés calmes et fermes; la majesté du droit l'a emporté sur la force brutale. L'Assemblée, un instant troublée, a repris ses travaux. Elle siège au milieu de vous, toujours grande, toujours forte, toujours prête à assurer le triomphe de la République, à réaliser pour les travailleurs les justes espérances que la révolution leur a données.

Aujourd'hui le crime est vaincu.

La garde nationale, la garde mobile, l'armée, toutes les forces sorties de Paris et de la banlieue ont chassé devant elles les conspirateurs insensés qui cachaient leurs complots contre la liberté sous le nom de la Pologne.

Citoyens, votre victoire a été sainte, car le sang de vos frères n'a pas coulé. Restez debout, restez armés pour défendre, comme vous avez su le faire, la République contre l'anarchie.

Les hommes qui ont souillé le temple de la constitution appartiennent désormais à la justice. La justice agit, le pouvoir veille; les coupables sont arrêtés. Ayez foi dans l'avenir, l'avenir n'a jamais manqué à la fidélité et au courage, et votre fidélité et votre courage sont éprouvés.

Les membres de la commission du pouvoir exécutif.

— La commission du pouvoir exécutif nomme le citoyen Clément Thomas, commandant supérieur de la garde nationale de Paris.

Paris, le 15 mai 1848.

Les membres de la commission du pouvoir exécutif.

— La commission du pouvoir exécutif arrête :

La démission du citoyen Guinard, des fonctions de chef d'état-major de la garde nationale parisienne, est acceptée.

Fait en conseil, le 15 mai 1848.

— La commission du pouvoir exécutif arrête :

Le citoyen Saisset est révoqué de ses fonctions de sous-chef d'état-major de la garde nationale parisienne.

Fait en conseil, le 15 mai 1848.

— Le ministre de l'intérieur arrête :

Considérant : 1^o que la création des commissaires généraux du gouvernement provisoire a eu pour objet le maintien de l'unité des vues et d'action dans les mesures politiques et administratives réclamées par les circonstances où s'est trouvée la République;

2^o Que de l'établissement d'un pouvoir exécutif issu de l'Assemblée nationale doit résulter la cessation de toutes dispositions transitoires, désormais sans objet; arrête :

Les fonctions des commissaires généraux dans les départements, cesseront à dater du 18 mai courant.

RECURT.

— Proclamation du ministre de l'intérieur :

Une multitude égarée par quelques factieux vient de violer la représentation nationale. Cette tentative insensée a échoué devant les manifestations unanimes de la population parisienne.

Le gouvernement de la République fera son devoir; il saura déployer l'énergie qui doit assurer l'ordre, sans que la moindre atteinte soit portée au principe de la liberté.

Signé : RECURT.

— On lit dans le *Monteur* :

« La commission du pouvoir exécutif a déjà expliqué devant l'Assemblée nationale, par l'organe du citoyen

ministre de l'intérieur, les motifs qui ont fait remettre au 21 mai la fête de la concorde. Cette remise a donné lieu à des interprétations diverses qui doivent être écartées.

« Les travaux, souvent et involontairement interrompus, ne pouvaient pas évidemment être terminés à temps; il en pouvait donc résulter des embarras graves que toutes les précautions de police n'auraient pu combattre. D'un autre côté, une grande partie des préparatifs n'ayant pu être achevés, la fête n'aurait pas eu l'éclat qu'elle doit avoir.

« On avait à regretter sans doute la remise de la fête quand un grand nombre de délégués des départements qui avaient répondu cordialement à l'appel de la fraternité, étaient déjà à Paris; mais d'autres départements n'avaient pas envoyé leurs délégués, et ainsi la réunion ne devait pas être aussi complète qu'elle pourra l'être.

« Ces motifs, que l'Assemblée nationale a déjà appréciés et admis, seront accueillis de tous.

« La remise de la fête, le gouvernement l'espère, continuera tout. et le 21 mai sera pour Paris un grand jour. Ce jour-là toute la France vivra d'une seule vie, et prouvera sa puissante unité par ses puissantes acclamations à la République. »

— Les questeurs de l'Assemblée nationale, attendu le retard de la fête de la fraternité qui amènera la prolongation de séjour à Paris des délégués des départements, croient devoir réserver la moitié des tribunes publiques aux députations départementales jusqu'au 21 mai courant.

En conséquence, les citoyens représentants sont priés de faire connaître au bureau de la questure les députations arrivées.

— Sont nommés chefs d'état-major des divisions militaires ci-après indiquées, les colonels et lieutenants-colonels d'état-major dont les noms suivent, savoir :

Les citoyens Aulas de Courtigis, colonel, chef d'état-major de la 17^e division, à Ajaccio;

Leroux, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la 4^e division, à Strasbourg;

Mévil, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la 8^e division, à Montpellier.

Le citoyen Darguier, chef d'escadron d'état-major, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 17^e division militaire.

Le citoyen de Lagondie, chef d'escadron d'état-major, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 11^e division, à Bayonne.

Le général de brigade Duponey, nommé, par décision ministérielle du 4 mai, commandant des régiments d'infanterie et de cavalerie stationnés à Paris, Saint-Denis et Vincennes, est entré en fonctions le 12 du courant.

Le citoyen général Oudinot, commandant en chef de l'armée des Alpes, est arrivé le 7 mai à Grenoble. Il a reçu la visite officielle des divers corps.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 15 mai.

Plusieurs voix : A l'Hôtel-de-Ville! à l'Hôtel-de-Ville!

Une partie de la foule accompagnant les citoyens Barbès, Blanqui, Sobrier, Flotte et quelques autres individus, sort de la salle.

Le reste escalade les tribunes, le bureau, la tribune des orateurs, les bancs des représentants, en jetant des cris tumultueux dont on ne saurait même saisir le sens.

Huit à dix représentants, malgré ce tumulte, persistent cependant à ne pas quitter la salle.

Tout-à-coup, on entend retentir le son des tambours dans les salles avoisinantes; une compagnie du 2^e bataillon de la garde mobile entre dans la salle, au pas de charge, l'arme au bras.

Ceux qui ont envahi la salle crient : Vive la mobile! et veulent fraterniser avec elle; mais le chef de bataillon fait signe de son sabre à ses jeunes soldats de faire évacuer la salle, et ceux-ci s'empressent d'obéir; ils se divisent par file, et chaque file monte les degrés d'un couloir; d'autres compagnies de garde mobile et de garde sédentaire arrivent bientôt et entourent la salle. Alors cherchent aussitôt à s'échapper tous ces hommes égarés qui, un moment auparavant, allaient peut-être plonger le pays dans les horreurs de la guerre civile. Chacun cherche une issue pour fuir; en un moment, la salle ne contient plus que des baïonnettes et quelques hommes effrayés qu'on se hâte de renvoyer par les épaules, mais sans violence.

La garde nationale comptait dans ses rangs plusieurs délégués des départements, portant au bout de leurs baïonnettes le nom de leur département.

Le citoyen Cl. Thomas, à la tribune : Citoyens, nous sommes ici au nom de l'Assemblée nationale, qui n'est pas dissoute. (Non! non! Vive l'Assemblée nationale!)

Le citoyen général Courtais paraît au milieu de la troupe; il est accueilli par des cris violents : quelques gardes nationaux paraissent vouloir l'assailir; mais il est protégé par la majorité de ceux qui l'entourent, et il est conduit hors de la salle, non toutefois sans que ses épaulettes lui aient été arrachées.

Quelques instants après, le citoyen Lamartine entre dans la salle. Un immense cri d'enthousiasme s'échappe de toutes les poitrines. Entouré au même instant par les gardes nationaux et les représentants du peuple, le citoyen Lamartine est, pour ainsi dire, porté en triomphe jusqu'à la tribune, où il fait entendre les paroles suivantes, interrompues à chaque instant par les plus bruyants applaudissements :

Citoyens, Le premier devoir de l'assemblée nationale, qui, va pouvoir délibérer en sécurité, à l'abri de vos baïonnettes, sera de voter des remerciements à la garde nationale, qui a bien mérité de la patrie. (Applaudissements prolongés; roulements de tambour.)

Oui, citoyens, à cette garde nationale.

Voix nombreuses : Et à la garde nationale mobile.

Le citoyen Lamartine : Nous allons tous, au nom du gouvernement, proclamé par vous il y a deux mois, au milieu de la garde nationale, de la garde nationale mobile, et de cette armée dont il est impossible de nous séparer désormais, nous réunir avec les membres du gouvernement exécutif, qui sont tous, je n'en doute pas, animés des mêmes sentiments que moi. (Applaudissements.)

Vous ne reconnaissez, citoyens, que ce gouvernement. (Applaudissements.)

Dans un moment pareil, la place du gouvernement n'est pas dans le conseil, elle est à votre tête, dans la rue, sur le champ même de bataille. (Applaudissements prolongés.)

Les représentants présents : Et nous aussi, et nous aussi, nous irons sur le champ de bataille!

L'assemblée se déclare en permanence.

Plusieurs représentants demandent que les ministres présents s'expliquent sur les mesures prises par la commission exécutive.

Le citoyen Lucière, ministre des finances : On demande quelles sont les dispositions prises.

Pour moi, à peine ai-je su ce qui s'était passé que j'ai envoyé au ministère de l'intérieur une dépêche télégraphique annonçant que l'assemblée nationale avait été violée, mais que, grâce à la garde nationale sédentaire et mobile, l'ordre était rétabli.

Du reste, au moment où cette dépêche arrivait au ministère de l'intérieur, une dépêche semblable venait de partir pour les départements.

Le citoyen Portalis : Citoyens, un grand crime a été commis : le plus grand de tous dans un pays libre. Il ne s'est pas encore écoulé vingt-quatre heures; nous sommes dans le terme de rigueur pour la constatation du flagrant délit.

Moi, procureur général de la République, j'ai à requérir des mandats d'amener contre les citoyens qui ont violé l'enceinte de l'assemblée nationale. Parmi les auteurs du crime, il y a deux membres de cette assemblée. Je m'arrête devant cette assemblée avec respect; mais je demande à l'assemblée l'autorisation de poursuivre contre eux. Dans ces grands branchements, il faut que la justice marche d'accord avec l'assemblée législative.

Je demande donc que l'assemblée m'autorise à mettre sous la main de la justice les citoyens Courtais et Barbès.

Après une courte discussion, l'assemblée décrète que le procureur-général de la République près la cour d'appel de Paris est autorisé à exercer des poursuites et à mettre en état d'arrestation les citoyens Courtais et Barbès.

A ce moment, les citoyens Garnier-Pagès et Arago, membres de la commission exécutive, entrent dans la salle. Ils sont aussitôt entourés; on leur serre la main et les représentants semblent se féliciter avec eux du rétablissement de l'ordre.

Le citoyen Garnier-Pagès monte à la tribune au milieu d'un profond silence.

Citoyens représentants, dit-il, d'une voix fort ferme et accentuée, si je prends la parole, c'est pour vous faire connaître les mesures prises par la commission exécutive.

Dès le matin elle connaissait les desseins de certains agitateurs, et nous avions donné immédiatement au ministre de l'intérieur l'ordre de sévir et de procéder à des arrestations.

Ces ordres n'ont pas été complètement exécutés selon la volonté de la commission exécutive. Au moment où nous avons appris qu'une foule circulait sur les boulevards, qu'elle se disposait à insulter l'assemblée nationale du peuple, la commission exécutive s'est divisée en deux parties. Deux de ses membres sont venus siéger ici, et les trois autres sont restés au Luxembourg pour donner des ordres. On a commandé que le rappel fût battu et que des mesures fussent prises contre ceux qui se conduisaient d'une manière factieuse.

A l'instant où une foule factieuse a envahi l'assemblée et déshonoré la tribune, nous avons ordonné de concentrer des forces autour de la salle, et à la brave garde nationale de se rendre autour de l'assemblée et de faire respecter ses décisions. (Bravo! bravo! vive la garde nationale!)

Immédiatement nous avons investi le général commandant la première division militaire du commandement supérieur de toutes les forces publiques. Actuellement je viens vous déclarer que nous sommes décidés à faire obéir l'assemblée nationale et à sévir avec vigueur contre ceux qui ont commis un attentat contre la souveraineté nationale. (Très bien!)

Nous respecterons le droit de réunion qui a été la cause première de notre glorieuse révolution; mais nous ne devons pas le même respect à ces clubs armés qui menacent chaque jour d'envahir l'assemblée nationale. Nous les dissiperons; car nous sommes décidés à donner toute son énergie au pouvoir, ou à vous apporter nos démissions.

Nous voulons avant tout, la République ferme, honnête, modérée. (Applaudissements.)

C'est celle-là que veut la France. (Oui! oui! très-bien!)

C'est en son nom que nous ferons de la véritable fraternité, celle qui consiste à satisfaire aux véritables intérêts du peuple, en lui donnant d'abord l'ordre et le travail. (Très-bien! très-bien!)

La commission exécutive se tient à la disposition de l'assemblée.

Le citoyen Lamartine : Citoyens! j'ai une bien vive satisfaction à apporter à l'assemblée et à la France. La sédition dont vous avez eu le triste spectacle a été étouffée dans son germe même. Les hommes qui s'étaient transportés ici ont été désavoués par l'immense majorité de la population de Paris, par la garde nationale, par la garde mobile.

A l'heure même où les départements consternés auraient pu apprendre le renversement de l'assemblée nationale républicaine, ils apprendront que le patriotisme des habitants de Paris a sauvé la France de l'anarchie. (Vifs applaudissements.)

La garde nationale, la garde mobile, réunies comme un seul homme, pour garantir à l'assemblée nationale sa dignité, ont bien mérité de la patrie. (Oui! oui!)

La commission exécutive avait des mesures de prévention, de sévérité à prendre; mon collègue Ledru-Rollin et moi nous n'avons pas hésité à les prendre. (Bravos prolongés.)

Citoyens! entre le peuple, le vrai peuple et l'assemblée nationale, c'est désormais à la vie, à la mort! (Energiques et unanimes acclamations.)

Le citoyen Louis Blanc monte à la tribune. (Explosion de murmures.) C'est au nom de la liberté de la tribune et de la dignité de l'assemblée que je réclame du silence!

Une voix : Vous avez provoqué l'émeute... (Oui! oui!)

Le citoyen Louis Blanc : Je vous affirme sur l'honneur... (Exclamations) que j'ignorais, mais cela de la manière la plus absolue, ce qui devait se passer aujourd'hui. (Rumeurs.)

Le citoyen Louis Blanc : Citoyens! la crainte de l'injure ni la crainte de la mort ne me feront jamais refouler ce qu'il y a dans ma conscience... Je vous dirai tout... Il n'y a ici que des adversaires politiques... mais, enfin, qu'ils soient convaincus de la vérité de ce que je leur dirai... que, quant à moi, et je dis ceci avec la conviction d'un homme libre, quant à moi (et j'en demande pardon à vos convictions) je ne suis pas de ceux, en effet, qui approuvent la marche suivie par l'assemblée... (Explosion de rumeurs.) J'ai profondément regretté, pour mon compte, que vous ayez inséré dans un décret, avant-hier, un article qui, suivant moi, et en prévision de ce qui pouvait arriver, plaçait le peuple sous le coup d'une suspicion... (Vive interruption.)

Voix nombreuses : Quel peuple!

Le citoyen Louis Blanc : J'ai profondément regretté, pour ma part, que lorsque je suis venu vous demander, avec un désintéressement complet la création d'un ministère. (Nouvelle interruption.)

Le citoyen Louis Blanc : J'affirme que je n'ai rien fait pour conduire le peuple ici.

Voix nombreuses : A la question!

Le citoyen L. Blanc : Je jure par tout ce qu'il y a de plus sacré au monde, que je suis dans les sentiments que le peuple a manifestés sur... (Violente interruption.)

Une voix : On vous a porté en triomphe dans une assemblée qu'on voulait renverser!

Le citoyen L. Blanc : Je viens défendre à cette tribune... (Vives rumeurs.)

Le citoyen L. Blanc : Défendre le peuple, pour lequel j'ai autant de respect que pour l'assemblée... (Ici les rumeurs deviennent tellement intenses, qu'il nous est impossible de saisir les dernières paroles de l'orateur.)

Le citoyen président donne lecture du décret qui autorise, au nom de l'assemblée nationale, le procureur-général de la République près la cour d'appel de Paris à exercer des poursuites contre le citoyen Albert, et à prendre des mesures contre lui.

Ce décret est adopté au bruit des applaudissements.

Un représentant : Je demande que la garde nationale, afin qu'il soit bien démontré, aux yeux de tous les bons citoyens, que ni la République ni l'assemblée nationale ne courent aucun péril, se répande dans Paris et fasse un service actif. Nous voulons tous la République démocratique. (Oui! oui!) Donnons donc à la victoire du peuple un cachet indélébile. (Très bien!) Nous assurerons ainsi le triomphe de l'ordre et de la liberté. (Oui! oui!)

Voix nombreuses : Vive la République!

La séance est levée à neuf heures.

Demain, séance à dix heures.

Au sortir de la séance, les représentants du peuple sont accueillis par les plus vives acclamations. La garde nationale, la garde mobile et la population fraternisent avec entraînement et font entendre les plus énergiques protestations de leur dévouement au gouvernement issu de l'assemblée nationale, à l'assemblée nationale et à la République. Leur enthousiasme est partagé par les représentants, qui poussent unanimement le cri de : Vive la République!

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 16 mai.

Présidence du citoyen BUCHEZ.

A dix heures et demie la séance est ouverte.

Le citoyen Edmond Lafayette donne lecture du procès-verbal. L'assemblée est fort nombreuse. La garde nationale mobile a bivouaqué pendant toute la nuit, aux abords du palais; elle l'entoure encore. A dix heures, des compagnies de garde nationale se formaient dans tous les quartiers de la capitale; à dix heures et demie, les délégués des départements, venus à Paris pour la fête de la Fraternité, se dirigent processionnellement, leurs bannières en tête, vers la chambre des représentants, pour renouveler leurs hommages et ceux de toute la France, en faveur des députés du peuple. L'ordre règne dans Paris; on est plein d'espoir que le pouvoir exécutif prendra des mesures pour mettre désormais la ville à l'abri des entreprises des factieux; on entend crier dans beaucoup de groupes : A bas les factieux! A bas les clubs!

Le citoyen Buchez a la parole. Il cherche à justifier un ordre qu'il aurait donné, hier, de ne point battre le rappel. (Exclamations, interpellations violentes.) Il cherche à justifier la conduite

qu'il a tenue hier. Ses explications sont écoutées avec la plus grande défaveur.

Des cris : Assez! l'ordre du jour, se font entendre de toutes parts.

L'assemblée est fort agitée.

Le citoyen Lemaire : Citoyens, votre président, de concert avec le ministre de l'intérieur, a fait supprimer du procès-verbal une portion de cette déplorable séance d'hier. Il faut que la France tout entière sache ce qui s'est passé. Je demande que tout soit inséré au *Moniteur*. Vous êtes les représentants de la France, les délégués de la France sont à Paris; il faut que la France sache ce qui s'est passé.

Le citoyen Garnier-Pagès : Après l'audacieux attentat d'une pensée factieuse, le pouvoir exécutif a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de Paris. Le citoyen Sobrier a été arrêté. La maison qu'il occupait avec des hommes armés a été fouillée; des armes, des munitions, de guerre ont été saisies. Le club du Palais-Royal et celui du citoyen Blanqui ont été cernés et fermés. Les citoyens Albert, Barbès et Blanqui sont arrêtés. 75 hommes ont été arrêtés. Le pouvoir exécutif a fait désarmer la garde illégale connue sous le nom de Montagnards. Le préfet de police va se rendre au sein de cette assemblée. Nous avons trouvé en lui une bonne volonté évidente; cependant son entourage est mauvais et devra être changé. Le chef d'état-major Saisset est mis aux arrêts.

Le citoyen Bonjan trouve les explications insuffisantes : elles ne justifient pas le vote de confiance qu'on réclame. On a parlé de l'entourage du préfet de police; on a semblé ne pas comprendre dans la réforme à faire le préfet de police lui-même. (Oui! oui!) Une foule d'actes signalent le citoyen Caussidière et sa garde et ses relations comme suspects au plus haut degré. (Très bien!)

Le citoyen Lamartine, membre du pouvoir exécutif : On nous demande comment on a toléré dans Paris un corps irrégulier armé, n'obéissant qu'à certains individus. On nous cite le corps des *montagnards* et celui de la *garde républicaine*. Nous répondons que la formation de ces corps correspond avec les premiers actes de la révolution de Février. Le citoyen Caussidière dont on a attaqué la conduite et la moralité, sera ici pour se défendre. Je ne préjuge rien; je crois cependant à son zèle.

Le citoyen Baroche : Il ne faut pas, citoyens, affaiblir le pouvoir exécutif, mais avant de rien préjuger, nous devons déclarer que les explications qui ont été données ne sont pas satisfaisantes. Le pouvoir exécutif doit nous signaler les agents qui ont manqué à sa confiance. Il faut qu'on nous donne une explication plus entière de l'attentat, du crime commis hier. Quant à la *garde républicaine* et les *montagnards*, on n'a seulement pas répondu, et, cependant cette *garde républicaine*, dans la journée d'hier, s'est posée contre la garde mobile (mouvement d'étonnement), et voilà la garde qui obéit aux ordres du citoyen Caussidière! Je demande que ces corps irréguliers soient immédiatement dissous. (Oui! oui!)

Le citoyen Lamartine : Je constate un fait, c'est que l'ordre du jour est demandé par une partie de la chambre. Je vous demande, citoyens, de continuer votre confiance au pouvoir exécutif, sinon illimité, du moins passagèrement, et jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli. (Oui! oui.— Non! non!)

L'ordre du jour est adopté.

Le citoyen Mornay : Citoyens, j'ai voté l'ordre du jour, mais il est un fait sur lequel je demande des explications. Le citoyen Huber devait être arrêté; il l'a été en effet; mais une heure après il a été relâché sur l'ordre d'un fonctionnaire public (murmures); qu'on s'explique sur ce fait. Le citoyen Huber est le chef d'un club; c'est lui qui a pris sur lui, hier, de prononcer votre dissolution.

Le citoyen Flocon : S'il était vrai que le fait fût exact, la justice agirait; il suffit qu'elle soit prévenue. (L'ordre du jour.)

L'ordre du jour est adopté.

M. le président donne lecture d'un projet de décret pour les dépenses de l'assemblée.

Le décret est adopté.

L'ordre du jour est la discussion des projets de décrets relatifs au règlement.

Le citoyen Billaut : Hier, au milieu de cette population qui vous avait envahis, j'ai entendu dire : Qu'a fait l'assemblée nationale depuis dix jours qu'elle est réunie? Ces réflexions, citoyens, proviennent des calomnies dont vous êtes l'objet. Le peuple ne sait pas qu'avant de pourvoir aux grands intérêts du pays, il faut que l'assemblée soit constituée. Prouvez que, dès ce moment, vous pouvez vous occuper de ces grands intérêts. Je vous propose trois projets de décret : par le premier, je demande qu'un comité de finances s'entende avec le pouvoir exécutif, pour vous faire connaître l'état du trésor, du crédit, et pour prendre les mesures qu'ils peuvent exiger; par le second, ordonner que dans tous les départements il se forme des comités des travailleurs, qui se mettront en relation avec le comité de l'organisation du travail que vous avez nommé; enfin, par le troisième, vos questeurs devront pourvoir à la sécurité de l'assemblée. Ses abords seront défendus jusqu'à une distance de 1,500 mètres, contre les attroupements et les émeutes.

Les citoyens Sénard et Jules Favre s'opposent au dernier décret. L'assemblée n'a rien à craindre; l'esprit de la population est excellent. L'assemblée ne doit pas paraître craindre pour la sécurité. Le projet de décret serait impolitique.

Le citoyen Billaut persiste : Ce n'est point une loi d'exception que je propose; on en a méconnu l'esprit et les intentions. Je ne crains rien pour l'assemblée, parce qu'elle est soutenue par le pays. Je vous propose une législation plus douce que celle de 1831 contre les attroupements. Je vous demande la peine de bannissement contre les chefs d'attroupements dirigés contre l'assemblée. (Oui! oui! non!) Le citoyen Considérant demande le renvoi de la proposition dans les bureaux.

Un membre demande l'ordre du jour.

L'ordre du jour n'est pas adopté.

Une voix : Le renvoi au comité de législation.

Le renvoi est prononcé.

La séance est suspendue pendant une demi-heure. Elle est reprise à une heure et demie. On remarque que dans l'intervalle, les représentants ont pris pour signe distinctif, un ruban rouge à la boutonnière, surmonté d'un cocarde tricolore. Deux pièces de canon sont braquées devant le péristyle du palais, à l'ouverture du pont. On annonce que le citoyen Caussidière est arrivé. M. Louis Blanc se voit aussi dans la salle.

Le Président : L'artillerie de la garde nationale parisienne demande l'honneur de concourir à la garde de l'assemblée. (Adhésion générale.) — Le citoyen Avond : J'ai l'honneur de déposer des pièces qui m'ont été remises par un officier de la garde nationale parisienne, et qui ont été trouvées chez le citoyen Sobrier. — Ces pièces sont des projets de décrets relatifs à la prétendue dissolution de l'assemblée. Très bien! — Le citoyen Caussidière : Citoyens, je n'ai pu me trouver dans vos dernières séances; j'étais occupé de mes fonctions. On a profité de mon absence pour me calomnier.

On doit savoir cependant, d'après mes opinions, que je condamne les démarches d'hier (murmures), l'attentat d'hier. — Citoyens! depuis le jour où je suis arrivé à la préfecture de police, j'ai fait disperser les barricades, rétabli l'ordre; fait baisser le pain cinq jours après la révolution. — *Un me suis tenu au courant de toutes les menées contre le gouvernement; je l'ai éclairé jour par jour, de ce qui se passait. J'étais informé des menées du citoyen Blanqui; j'avais demandé qu'un mandat d'amener fût décerné contre ce citoyen.*

Je l'avais obtenu, il m'a été retiré... (Bruit.) Je ne dis pas que ce fût dans de mauvaises intentions, mais le fait est vrai. Je crois qu'on a commis une faiblesse. Hier matin je pensais encore que tout irait bien; les agents que j'emploie me l'assuraient malheureusement. Je ne prévoyais pas que la garde nationale mobile serait annulée. Je n'avais aucun ordre, aucun but; j'ai été débordé. Je tiens à la cause démocratique, je l'aime; mais j'aurais fait respecter l'assemblée. (Rumeurs.) On m'a cru complice! Je suis venu me présenter à vous; je suis prêt à rendre mes comptes. Je ne puis croire que vous récompensiez par l'injustice et la honte, les services que je crois avoir rendus depuis deux mois. Peut-être ai-je manqué d'une capacité supérieure dans mes fonctions, mais mes intentions ont été bonnes, elles ont toujours été pures. Je n'ai pas été secondé par mes commissaires de police; ils ne m'obéissaient pas. Ils étaient soutenus dans leur indiscipline par des autorités du dehors. Je crois qu'une arrestation aurait tout prévu; j'en ai été empêché. — Une voix: Par qui? — Le citoyen Caussidière: Il y a huit jours que je l'avais demandé au citoyen Landrin. — Le citoyen Landrin: On a fait appel à mes souvenirs. L'acte en question remonte au 16 avril. Le mandat était préparé, j'en référais au gouvernement, on me fit observer que nous touchions à l'époque de l'arrivée des représentants; qu'une fête de la fraternité aurait lieu, et qu'il ne fallait rien faire qui pût lui être contraire. Le mandat d'amener fut retiré.

Le citoyen Étienne Arago: Je commandais hier aux environs de l'assemblée un bataillon de la garde nationale. Je reçus l'ordre d'agir de la part d'un de vos questeurs; un instant après je recevais un billet de votre président qui m'ordonnait de ne pas faire battre le rappel. Comment y aurait-il eu unité dans l'action quand il n'y en avait pas dans le commandement.

Le citoyen Degousie, questeur de la chambre, donne des éclaircissements, que son organe sourd ne permet pas d'entendre.

Le citoyen Portalis s'élève contre la manière dont la police est exercée à Paris. Elle ne peut inspirer de confiance, ni à l'assemblée, ni à la population. Un nommé Flotte a été arrêté hier à l'Hôtel-de-Ville en flagrant délit. Il a été un moment après relâché. A ma connaissance d'autres individus communistes, provocateurs, ont été arrêtés et relâchés sans motif connu, sans instruction. La garde républicaine dont s'entoure le citoyen Caussidière inspire la plus profonde défiance.

Le citoyen Caussidière s'explique au sujet du nommé Flotte. La garde républicaine a été autorisée verbalement par le gouvernement provisoire. Elle remplace à la préfecture la garde municipale. Elle était de 2 700 dans l'origine; elle a été réduite à 1,300.

Le citoyen Évariste Bavoux: Il y a huit jours que j'ai signalé la demeure du citoyen Sobrier au citoyen Caussidière; je lui ai signalé les approvisionnements de poudre et d'armes. Il m'a répondu que rien de tout cela n'existait plus. Cependant, hier, la garde nationale dans le sac qu'elle a fait de cette maison y a trouvé et des armes et des poudres. Il m'avait dit que la garde montagnarde n'y existait plus, et cette garde y a toujours existé.

Le citoyen Caussidière explique le consentement accordé au citoyen Sobrier pour la demeure dans une maison de l'ancienne liste civile. Il était bien accueilli de tous les membres du gouvernement provisoire. (Murmures.) Il avait pendant huit jours, occupé la préfecture de police avec moi. Tout nous portait à croire que Sobrier était un honnête homme.

Le citoyen Schard: Il peut, dans les premiers moments d'une révolution, exister du désordre dans les diverses parties de l'administration; mais après un mois, deux mois et plus, le désordre que nous voyons n'a pas d'excuse. Il est indispensable que l'assemblée y pourvoie.

Le citoyen Bavoux demande à donner lecture d'une lettre qu'il reçoit à l'instant, et qui implique contradiction avec ce qu'a dit le citoyen Caussidière.

On a trouvé chez Sobrier 460 fusils, 2 barils de poudre et 30 hommes, armés de mousquetons, cachés dans les caves.

Le citoyen J. Favre pense que le fait ne méritait pas qu'on agît l'assemblée. (Réclamations.) Le fait était connu, connu du pouvoir exécutif, connu du public.

Les explications me semblent complètes, que l'assemblée sache où elle va. Le pouvoir exécutif a commencé une enquête, que l'assemblée attende du moins le résultat; qu'elle ne s'expose pas à revenir sur des décisions prématurées. (Bruit.)

Le citoyen Dupin: A la suite de grandes émotions, on remarque toujours deux tendances: une qui exagère l'autre qui cherche à atténuer les faits. Il n'est aucun fait plus grave que celui qui a contristé tout Paris, et contristera toute la France quand il sera connu. On veut vous arrêter par une enquête! C'est à vous à donner l'impulsion à tous les pouvoirs, à leur prescrire leurs devoirs; c'est à vous de prendre toutes les initiatives. La vérité est ce que nous cherchons tous; tous nous devons concourir à sa manifestation. (Très-bien.)

Le citoyen ministre de la justice: Rien n'entravera les investigations de la justice. Nous voulons que l'assemblée ait satisfaction; non seulement l'assemblée, mais la France tout entière. On s'acharne en ce moment sur le citoyen Caussidière. Vous comprendrez que nous ne pouvons vous faire connaître tous les motifs de notre conduite. N'est-ce pas assez d'avoir pu vous remettre le pouvoir, au bout de deux mois, sans qu'aucune goutte de sang n'ait été versée.

Le ministre répond aux insinuations du citoyen Caussidière relativement au retrait de mandats contre les citoyens Blanqui et Flotte. Il résulterait de ses réponses que le citoyen Caussidière aurait marqué une grande bienveillance pour ces deux inculpés, dont le dernier est prévenu d'assassinat, contre lequel un mandat d'amener est lancé depuis trois semaines, et qui n'a pas été arrêté; bien plus qu'il se trouvait hier dans l'enceinte violée de l'assemblée, et qui, arrêté deux fois depuis le mandat d'amener, a été deux fois relâché par la préfecture de police. (Mouvement, bruit.)

Le citoyen Duclerc donne des éclaircissements sur deux mots d'ordre donnés hier, et dont l'un était propre à la préfecture de police. (Rumeurs.)

Le citoyen Caussidière veut entrer dans de nouvelles explications qui soulèvent de nouveaux murmures de l'assemblée.

Le citoyen Duclerc, ministre des finances, monte à la tribune.

Le citoyen Jules Favre le remplace: Citoyens, je suis heureux de vous annoncer que, depuis ce matin, la préfecture de police a été cernée par la garde nationale et la troupe de ligne. J'apprends

à l'instant qu'elle est, en ce moment, en possession de la garde nationale.

Une voix: J'y ai vu des gardes républicains.

Le citoyen Jules Favre: Le colonel Clément Thomas, nommé général en remplacement du citoyen Courtais, ainsi que le général Bedeau, commandent les troupes. Il est vrai que la garde républicaine y est encore. On a voulu éviter l'effusion du sang: mais elle est impuissante, plus de 10,000 hommes sont maintenant à la préfecture de police.

Le citoyen Recurt, membre de l'Institut, confirme les faits.

Le citoyen Caussidière: Ces faits sont certains; plus de 200,000 hommes ont entouré la préfecture; le canon a été braqué. De quel droit a-t-on braqué le canon sur le préfet de police?

Voix nombreuses: L'assemblée l'a voulu.

Le citoyen Caussidière: Si je n'avais pas la confiance du gouvernement exécutif, on pouvait me retirer mes fonctions. Je n'ai point fait de résistance. Je n'aurais jamais voulu conserver des fonctions que la confiance n'accompagnait pas.

Une voix: Et vous auriez raison.

Le général Bedeau: Je n'ai point braqué le canon sur la préfecture. Je commandais; le canon n'a fait qu'occuper le quai.

Voix nombreuses: L'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté, l'incident est terminé.

Le langage de la Réforme est changé; depuis quelques jours elle a goûté du pouvoir! qu'on en juge par les lignes suivantes:

« Il y aura bientôt trois mois que la révolution s'est levée, qu'elle a combattu, qu'elle a vaincu; la République est sortie de ses barricades ensanglantées, et la dynastie de la honte et de la peur s'est échappée par la porte basse, sous le mépris universel.

« Aujourd'hui, que dit le peuple? quelle est la pensée des légions révolutionnaires? Le peuple déclare qu'il ne comprend plus la politique organisée, suivie, commandée par les pouvoirs issus de sa victoire ou de son suffrage.

« Les légions révolutionnaires s'indignent en voyant la Pologne dans le sang et les larmes, l'Italie qui se débat entre l'Autriche et Charles Albert, le vieux bourreau du temps passé, l'endormeur du jour.

« Ces griefs sont-ils fondés? Le peuple a-t-il quelque droit à la plainte? Les travailleurs ont-ils vu de nouveau s'évanouir en fumée les belles promesses de l'Hôtel-de-Ville?

« La France révolutionnaire a-t-elle à souffrir pour son contrat fraternel avec les grands peuples qui comptaient sur son cri de guerre et sur sa parole de délivrance?

« Oui, les griefs du peuple sont fondés au dedans, et l'on n'a pas tenu compte, au dehors, du devoir sacré qui nous liait envers les nations.

« Nous ne sommes pas, nous, des citoyens voulant vivre à l'aise dans nos murs, avec le bénéfice de nos institutions et l'orgueil de nos victoires; nous sommes la propagande armée de la justice; nous sommes le droit vivant et combattant, ou nous ne sommes rien, ou nous devons rester accroupis sous le pouvoir conservateur. La solidarité révolutionnaire est la grande loi de la démocratie française: au dix-huitième siècle, elle s'appelait philosophie; dans les jours orageux de 93, elle s'appelait le comité de salut public; aujourd'hui, la solidarité révolutionnaire est l'âme de la philosophie, la loi des intelligences, la religion du peuple!

« Et voilà pourquoi, dans Paris, depuis huit jours, il y a dans les masses une émotion profonde. Les bulletins de Posen et de Cracovie remuent le cœur des ouvriers; la ville révolutionnaire frémit et s'agite sous ces nouvelles sordes qui nous arrivent des champs de bataille où nos frères tombent sous les balles. On est inquiet, on pleure, on rougit. Est-ce qu'on voudrait nous faire une République poltronne, égoïste et lâche, comme la dernière monarchie?

« Au temps des Louis-Philippe et des Dupin (le dernier est revenu), l'on disait: *Soyez sages, le sang de la France n'appartient qu'à la France!* Est-ce que la même politique régnerait encore? — Mais souvenez-vous donc qu'il y a deux mois, l'Europe tremblait, que le vent de notre victoire relevait en Europe toutes les bannières nationales, et qu'un coup de canon sur le Rhin aurait sauvé la France et le monde!

« Vous n'avez pas voulu de la politique révolutionnaire au dehors; vous avez dit: Faisons la guerre des idées et laissons au fourreau nos glaives! Mais la propagande des idées est aujourd'hui morte, ou du moins agonisante; les rois ont eu le temps de l'entraver, et leurs glaives sortent! — Et voilà pourquoi, nous vous le répétons, le peuple de Paris s'inquiète et s'agite! Il a, d'ailleurs, d'autres griefs à plaider, d'autres plaintes à faire entendre: soldat magnanime, comme tous les grands cœurs, il a couvert de ses guenilles toutes vos richesses; il a fait au ventre, il a gardé nos palais, nos temples, nos monuments. Il attend encore, avec une patience admirable, et nous l'en remercions, les résultats de ses labeurs et de ses luttes. — Eh bien, la commission organisée sur les barricades, la commission des travailleurs, sa seule espérance n'existe plus! — On l'a remplacée par le concile des académiciens de la concurrence!

« Nous venons d'exposer les causes de l'émotion publique et d'accuser nettement les faits; maintenant il faut conclure: — La violence organisera-t-elle le travail? Non, elle perdrait tout, et nous livrerait aux dictatures.

« La violence sauverait-elle la Pologne et sauverait-elle l'Italie? Non, mille fois non! elle forcerait la France à se replier sur elle-même; elle casernerait la République pour un certain temps; elle absorberait toutes nos ressources et toutes nos énergies.

« Que faut-il faire? Travailler par la presse, par l'association, par les clubs, à faire de l'opinion publique une armée vivante au service du droit et de la révolution.

« La constituante, dit-on, est le produit d'élections vicieuses par la ligue des influences contre-révolutionnaires. C'est vrai; mais l'esprit public est puissant, et sous sa pression la chambre a déjà fait plus d'un pas en avant; il y a, d'ailleurs, dans le comité du gouvernement et dans ses ministères, des hommes sûrs, dévoués, et si nous ne sommes pas idolâtres, si nous ne

pratiquons pas le culte des noms, nous ne sommes pas de ceux pourtant qui veulent tout brûler du jour au lendemain.

« Un mot avant de finir. Avec de la persévérance et de l'énergie, toutes les initiatives étant ouvertes, nous pouvons, par les voies légales, organiser et consolider la République; nous pouvons sauver la France et délivrer l'Europe. Il faut, pour cela, que les pouvoirs se recueillent sur la pente, et que le peuple les convie pacifiquement à la véritable, à la grande politique, celle de la fraternité; qu'il n'y ait plus qu'un droit entre les citoyens, qu'il n'y ait plus qu'un droit entre les peuples, l'égalité! »

DIVISION DE L'ASSEMBLÉE EN COMITÉS.

Les comités spéciaux permanents sont, pour l'assemblée, un excellent mode de division du travail, à la condition d'être librement accessibles à tous les représentants qui voudront y apporter un sérieux concours. Mais la constitution qu'on leur a donnée en fait un instrument pour opprimer la minorité et pour étouffer la véritable discussion, la discussion publique.

Les comités seront composés d'un nombre fixe, 60 membres. Pourquoi ce chiffre invariable? Conçoit-on l'égalité absolue entre les sujets d'étude confiés aux 15 comités?

On avait proposé un chiffre variable qui laissait une grande latitude à la liberté des représentants: 40 au moins, 80 au plus. L'assemblée a refusé. Il en résultera que, si plus de 70 membres se sont inscrits pour le comité des finances, par exemple, l'entrée en sera fermée à plusieurs, qui se trouveront ainsi déclassés et rejetés dans un ordre de travaux étrangers à leurs études ordinaires.

Encore, si les représentants pouvaient combiner entre eux la composition des comités, il y aurait quelques chances de transactions amiables et de justice réciproque. Mais l'assemblée a remis tout le pouvoir à son président.

C'est le président qui choisira entre les représentants volontairement inscrits, pour les rejeter du comité qu'ils préfèrent; c'est le président qui pourra envoyer un mari dans le comité des cultes, un artiste dans le comité de la guerre. Il n'aura d'autre règle que son esprit ou sa passion politique. S'il veut annuler l'influence d'un homme qui n'aura pas le bonheur de lui plaire, il l'isolera au milieu d'un comité.

Un tel pouvoir serait dangereux dans la main de l'homme le plus impartial; il sera terrible dans la main du président actuel. Le citoyen Buchez a des doctrines très arrêtées et très despotiques. C'est le catholicisme quintessencié. Il y a pour lui très peu d'élus et beaucoup de réprouvés. Pour éliminer ces réprouvés et détruire leur influence, tous les moyens paraîtront bons à ce pape de la République.

Le citoyen Buchez est en outre un homme de parti, qui connaît le grand art, perfectionné par les royalistes de l'ancien parlement, de se coaliser avec d'autres pour sacrifier ses ennemis. Ceux qui fréquentent les coulisses de l'assemblée connaissent bien les intrigues au moyen desquelles on est déjà arrivé à dominer la foule des représentants peu habitués à ce jeu de surprises. Le président excelle à étouffer le débat et à emporter un vote en jetant à propos le trouble dans la discussion; à poser la question pour la faire décider dans le sens qu'il favorise; à rouvrir le débat au gré d'un ministre, même après une épreuve commencée.

Comment va-t-il user du droit exorbitant qui lui est abandonné, ce président que l'assemblée a choisi à son origine, sans le connaître et sans se connaître elle-même?

La voilà enchaînée pour toute la session. Une fois les comités composés, tout sera fini. Le représentant qu'on aura laissé à la porte ne pourra plus entrer qu'en obtenant de la bonne grâce d'un collègue un échange de place.

Le citoyen Flandin demandait que les comités permanents fussent renouvelés par quart tous les mois. C'était un remède à l'omnipotence du président. On l'a repoussé avec impatience. L'assemblée a consenti à se laisser parquer par fractions immobiles dans quinze chambres au petit pied.

Le parti contre-révolutionnaire qui gouverne l'assemblée s'empare ainsi peu à peu des institutions révolutionnaires, pour les gâter, les contrefaire et leur ôter la vigueur et la puissance. Il proclame bien haut la souveraineté de la représentation nationale, et il la confisque tantôt au profit du président, dont il fait un dictateur disposant de la force armée, tantôt au profit du conseil des cinq exerçant le pouvoir suprême. Il déclare que la révolution est sociale; que l'organisation du travail est urgente; qu'il veut, comme les représentants les plus populaires, l'égalité de participation de tous les hommes aux avantages sociaux; et il réduit le comité du travail à une commission chargée de rechercher les moyens d'améliorer le sort des travailleurs agricoles et industriels. Il institue les comités permanents par lesquels l'assemblée peut activer ses travaux, préciser son action, et il combine ces comités de manière à transformer l'assemblée en une académie.

Si l'instinct des grandes réunions ne pousse pas l'assemblée à réagir contre ce despotisme d'une petite coalition, elle aura bientôt perdu ce qui lui reste de prestige et d'autorité. Qu'elle n'oublie pas que nous sommes au commencement d'une révolution. Si elle ne la conduit pas, elle la subira. (La Vraie République.)

Sous ce titre: L'ORDRE EN POLOGNE, nous lisons dans la Vraie République:

« La Pologne a été trahie par la révolution française. Sitôt la République proclamée à Paris, la Pologne reprit l'espoir de sa nationalité. Quand la France s'agit, tous les peuples tressaillent sous les chaînes de leurs tyrans.

« On se rappelle ces légions enthousiastes, improvisées sur nos barricades, et qui traversèrent la grande ville, aux acclamations de la foule, pour aller recevoir le baptême au gouvernement provisoire. Ils avaient

bien le droit de compter sur la sympathie de la France, ces Polonais qui ont partagé toutes les vicissitudes de nos révolutions depuis un siècle. Ils n'emportèrent cependant que de belles paroles de notre diplomatie et un adieu mélancolique du peuple parisien.

« Hélas ! les représentants de la révolution française qui soulevait l'Europe contre les rois ont regardé tranquillement la lutte héroïque de l'Italie, de l'Allemagne et de la Pologne. Aujourd'hui, l'Italie, l'Allemagne, la Prusse, l'Irlande, s'étonnent des valeureuses tentatives qu'elles avaient hasardées sur la foi de notre révolution, et la Pologne est écrasée.

« Les légions polonaises ont bien obtenu de la Prusse la permission perfide de se réunir et de s'armer, mais arrivées à Posen, la Prusse a excité contre elles les populations aveuglées. On connaît les tristes épisodes de l'émigration polonaise à la conquête de sa patrie : Cracovie bombardée, Mieroslawski forcé de déposer les armes, et les débris de son armée enveloppés à la frontière russe. Et tout est fini.

« Non, tout n'est pas fini ! La révolution française et la révolution européenne sont à peine commencées. Le peuple de 92 n'a pas donné sa démission. Non, il n'est pas possible que notre révolution intérieure s'arrête à un simulacre de démocratie, que la révolution de l'Europe soit indéfiniment ajournée. Reprenons notre initiative glorieuse, et déclarons que la France est encore la Jeanne d'Arc inspirée qui, avec l'aide de Dieu, proclamera la délivrance de tous les peuples. »

Lyon, 18 Mai 1848.

Dépêche Télégraphique.

« Paris, 17 mai 1848.

« Le ministre de l'intérieur aux commissaires du gouvernement :

« Le calme, un instant troublé avant-hier, est partout rétabli dans Paris, où règne le meilleur esprit. Le citoyen Caussidière a donné sa démission. La garde nationale occupe la préfecture de police. La confiance renaît partout; les fonds ont considérablement haussé. »

Pour copie conforme :

Le commissaire général de la République,

MARTIN BERNARD.

Lyon, le 17 mai 1848.

— Dans notre numéro d'avant-hier, nous avons rendu compte de ce qui s'est passé à Bellevue, près Saint-Clair, relativement aux charrettes contenant des métiers et soieries appartenant au citoyen Bonnet. Ces charrettes, que l'on conduisait à la fabrique extra-muros, où ledit Bonnet fait travailler à des prix plus bas qu'on ne peut le faire en ville, ont été incendiées par le peuple, que l'on accusait d'avoir pris et vendu à son profit le plomb qui restait après l'incendie. Ce dernier fait est faux, car le plomb a été déposé dans un corps-de-garde, et la clef en a été remise au citoyen maire de la Croix-Rousse.

A la suite de ces événements, l'autorité a procédé à l'arrestation de neuf citoyens accusés d'avoir fait partie des groupes qui ont brûlé les susdites charrettes.

Aussitôt l'alarme fut donnée à la Croix-Rousse et à St-Clair, et hier matin des barricades avaient été établies sur ce dernier point. Deux agents de police ont été arrêtés par le peuple, qui menace de les fusiller si on ne lui rend les neuf prisonniers.

Diverses députations ont été envoyées au citoyen Martin Bernard, qui n'a pas voulu faire relâcher ces neuf citoyens, même sous caution. Le citoyen maire de la Croix-Rousse s'est rendu en personne près de ce fonctionnaire et n'a pu le fléchir. Alors le peuple de la Croix-Rousse s'est porté sur la mairie de cette ville, y a pénétré de force et s'est emparé des munitions qui s'y trouvent. Une grande agitation règne dans ce quartier; le rappel y a été battu. Hier soir, des citoyens de Saint-Just et de divers autres points de la ville sont montés à la Croix-Rousse. Ce matin on parlait de construction de barricades, etc.; nous croyons ces bruits exagérés; cependant les gardes nationaux de Lyon sont invités à se réunir sur leurs places d'armes respectives.

— Des troupes sont parties lundi au soir de Lyon pour Rive-de-Gier et Givors. Cet envoi de troupes a été motivé par quelques rassemblements d'ouvriers des verreries qui voulaient faire cesser les travaux dans ces établissements. Il paraît que l'ordre et la tranquillité publique, un instant troublés, ont été bientôt rétablis. Avant-hier, les villes de Givors et de Rive-de-Gier étaient assez calmes.

— M. l'ingénieur chargé de la direction des travaux du chemin de fer de Lyon à Bourgoin, qui doit servir de tronçon à la grande ligne de Lyon à Genève, a reçu l'ordre d'entrer, au nom de l'Etat, en possession immédiate des parcelles de terrain qui se trouvent sur le tracé du chemin de fer; mais les droits des propriétaires dépossédés restent intacts en ce qui concerne l'indemnité qui leur est due, et à la fixation de laquelle il sera procédé au plus tôt.

Les communes du département de l'Isère qui seront probablement traversées, sont: Bron, Saint-Fonds, Vénissieux, Saint-Priest, Saint-Bonnet-de-Mures, Mions, Toussieu, Saint-Laurent-de-Mures, Grénay, St-Pierre-

de-Chandieu, Heyrieux, Saint-Quentin, la Verpillière, Ville-Fontaine, Vaux-Milieu, l'Isle-d'Abeau, Bonne-Famille, Saint-Alban-de-Roche, Jailleu, Bourgoin, Romarin, Roche et Four.

— M. Sain, de Lyon, vient d'être nommé préfet de la République dans le département de la Loire; il est arrivé lundi à Saint-Etienne.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Broteaux, le 15 mai 1848.

Citoyen,

Permettez à un bon citoyen de vous faire connaître la conduite maladroite des employés des ponts sur le Rhône. Dimanche soir, je passais sur le pont Lafayette au moment où des jeunes gens y passaient sans payer; l'employé qui était du côté de Lyon a été fort malhonnête avec eux. Après leur avoir dit quelques paroles méchantes et aristocratiques, il a fini par leur dire qu'ils étaient de mauvais citoyens, parce qu'ils violaient la propriété. Ces jeunes gens ont été plus tranquilles que je ne le pensais; ils n'ont rien répondu et ont tranquillement continué leur chemin.

Je vous prie donc, citoyen, de mettre quelques lignes à ce sujet dans votre journal qui est pour défendre le peuple, cela ferait peut-être devenir ces messieurs les employés plus honnêtes et moins méchants en paroles.

Salut et fraternité.

Note de la rédaction. — Les ponts appartiennent à des compagnies; ceux qui peuvent payer doivent le faire, sans quoi ils lésent les intérêts des citoyens qui ont engagé leurs capitaux dans cette spéculation. Mais ce n'est pas un motif pour que les employés soient insolents envers les citoyens qui ne paient pas. Il y a tant de misère en ce moment.

Italie.

On lit dans le *Progrès Social*:

MILAN. — Une troupe nombreuse de séminaristes a obtenu la permission de prendre les armes, et après avoir fait bénir un drapeau par l'archevêque, est partie pour se rendre à l'armée.

PADOUE. — Les Piémontais ont passé l'Adige et battu les Autrichiens.

Les généraux Tarn, Taxis et Lichtenstein sont prisonniers.

Le général Aspre est mort en arrivant à Vérone.

800 chasseurs du Tyrol italien ont déserté l'armée autrichienne et se sont mis sous les ordres de la Marmora. Les eaux de l'Adige entraînaient hier des barques, des schakos et autres équipements autrichiens, signe de leur défaite.

SOMMA-CAMPANA, 6 mai. — L'armée de l'indépendance italienne s'est emparée des bourgs de Sainte-Lucie et Croce Bianca.

Un corps de volontaires suisses, sous les ordres de Hader, a surpris un convoi d'otages vénitiens et lombards qu'on envoyait de Verone à Bolzano.

Un corps de troupes autrichiennes, sorti de Mantoue, a été investi par les troupes de Charles-Albert. Sur 600 hommes dont se composait ce corps, 40 seulement ont pu se sauver.

La famille de l'ex-vice-roi a été arrêtée par Hader.

Durando a passé la Paviè avec 12,000 hommes.

Giòheri est arrivé à Milan le 7 mai. Sa présence a ramené le courage et le patriotisme des Milanais.

CIVITA-VECCHIA. — Le duc de Parme, qui voyage sous le nom de prince de Villanova, ne trouve plus un pouce de terre qui veuille le recevoir. Les uns disent qu'il se rend à Rome, les autres à Malte.

La tranquillité règne dans Rome. L'ambassadeur d'Autriche a reçu ses passeports.

Le commandant du château St-Ange, homme rétrograde et partisan des vieux principes, a donné sa démission.

On s'occupe de l'organisation d'un corps de 6,000 hommes pour renforcer l'armée d'opération.

Naples est toujours dans le *statu quo*; il y a eu diverses démonstrations. On a crié: A bas la chambre des pairs! vive la constituante!

On lit dans le *Contemporaneo* de Rome du 6 mai:

La diplomatie, effrayée à la pensée d'une république universelle, avait concentré tous ses efforts à Rome. Elle se proposait surtout un double objet: empêcher à tout prix le gouvernement pontifical de déclarer la guerre, et l'amener ensuite à se porter médiateur entre l'Autriche et les peuples d'Italie. Le ministère ancien, qui avait compris noblement sa tâche, armait de toutes ses forces et disposait tout pour activer la guerre de la Lombardie, contre l'éternel ennemi de l'Italie, l'Autriche. Tout-à-coup une voix cria du Vatican: Faites halte! je ne veux pas la guerre, mais la paix. La diplomatie avait triomphé: le trône chancelant de Vienne trouvait un appui! Le ministère alors n'avait qu'une chose à faire, se retirer en masse. Le nouveau ministère, pour empêcher le triomphe de nos ennemis, que fera-t-il? Il emploiera tous les moyens possibles pour fournir des soldats à Charles-Albert, et le monde saura, parce qu'il doit le savoir que la catholique Rome reconnaît comme sainte et pieuse la guerre contre les barbares. Ce qui vient d'arriver sera un stimulant pour empêcher de nouvelles machinations, des interventions nouvelles.

Une nouvelle machination se prépare: nous croyons que le ministère Mamiani l'a commencée, mais il faudra la signaler pour que les imprudents ne tombent pas dans les filets diplomatiques. On veut proposer une médiation, un accommodement, et, pour gagner du temps, c'est au prince italien devant la voix de qui cède toute volonté, que l'on désire confier le soin de cette médiation. L'Autriche ne demande pas autre chose, convoquer un congrès et ouvrir un protocole. Pendant que se formeront les alliances des cours européennes conjurées pour notre perte, les forces autrichiennes auront le temps de se renouer; on trouverait de l'argent, on préparerait des renforts. Ils ne sont pas nés, ces moyens employés dans les négociations de la guerre du Portugal, qui ont contribué à la perte de tant de nations, en décorant du nom de traités tant d'infamies! L'Autriche, plus forte et plus sûre d'elle, réaliserait plus sûrement notre perte. Veut-on des preuves de cette machination: les ministres accrédités et non accrédités parcourent l'Italie; ils soufflent le feu de la discorde en Sicile et excitent les

vellités belliqueuses de Ferdinand; ils prêchent la république en Piémont, la monarchie à Milan; ils accusent de lenteur Charles-Albert.

Allemagne.

PRUSSE. BERLIN, 11 mai. — Des fonctionnaires supérieurs de l'ordre judiciaire annoncent que l'on a l'intention d'introduire dans les Etats prussiens, comme loi générale, le code Napoléon, à la place de nos lois pénales dont la sévérité est excessive, en le modifiant conformément aux besoins du temps. Le projet de loi sur l'introduction du jury est prêt.

SUEDE. STOCKHOLM, 5 mai. — On annonce qu'une armée suédoise de 16,000 hommes et une armée norvégienne de 4,000 hommes, partiront dans les premiers jours pour la Scanie et Sceland. On dit que l'Angleterre a promis des secours d'argent. Le prince Oscar, notre amiral, est parti pour Carlserona, dans le but de mobiliser une partie de la flotte: il règne un très grand enthousiasme en faveur des Danois.

BERLIN. — Le gouvernement suédois ayant déclaré au gouvernement prussien que dans le cas où des troupes prussiennes franchiraient le territoire du Jutland pour s'emparer d'une province danoise, il enverrait une armée dans l'île-de-France et dans toute autre île danoise, le cabinet prussien a répondu que l'occupation du Jutland par les troupes prussiennes ne se rattacherait à aucun projet de conquête du Danemark, ni des royaumes Scandinaves, mais était seulement une mesure de représaille contre la capture de biens appartenant à des Allemands, de la part des vaisseaux de guerre danois, et une garantie pour en obtenir la restitution. Enfin il a ajouté que l'occupation cesserait dès que le but de cette mesure serait atteint.

Espagne.

Madrid, 9 mai 1848.

Il vient de se passer un fait si inique, qu'il nous répugnait d'y croire, quoique rapporté par un témoin oculaire, et confirmé par des personnes de confiance; mais, la réflexion aidant, nous nous sommes rappelés que le fait se passait en Espagne, pays qui a le bonheur de posséder un Narvaez, une Christine, plus sa fille et une monarchie.

Voici les détails: on transférerait d'une prison à une autre dix-sept malheureux bourgeois, faits prisonniers dans la dernière insurrection, échappés à la mort comme par miracle, lorsque, arrivés sur la place d'Anton-Martin, le piquet qui les conduisait les força à s'éloigner contre un mur et là les sicaires de Narvaez les fusillèrent de sang-froid, avec la plus atroce barbarie.

Narvaez avait sans doute donné cet ordre cruel pour atterrir le peuple. Cet horrible attentat nous a plongés dans une profonde stupeur.

Espérons que c'est le rôle du crime et de la corruption, qui seront bientôt remplacés par la raison et la justice.

— Le lieutenant-général Fulgoso, capitaine-général de Madrid, est mort des suites de ses blessures. Il a été remplacé par le général Pezuela. Ce dernier en entrant en fonctions, a publié un arrêté qui ordonne aux habitants de Madrid de remettre toutes leurs armes, sous peine de mort.

— M. Salamanca, banquier, à soudoyé, dit-on, l'insurrection avec l'or de l'étranger. Ce qui porte à le croire, c'est qu'il s'est caché. Nous lisons à ce sujet dans le *Populor*, journal ministériel, que le gouvernement, le soupçonnant caché par quelque ambassadeur, allait faire une descente et fouiller tous les hôtels des ambassades. Le chef politique, suivi de ses recors, a déjà soumis à la visite les ambassades de la Belgique et du Danemark; il ne l'a pas trouvé, et il se disposait à continuer. Nous verrons l'attitude que vont prendre les représentants de la France et de l'Angleterre.

C'est une violation du droit des gens, et cette question est d'une trop haute gravité pour que les pays civilisés n'en tirent pas vengeance.

Les bourreaux n'atteindront pas leur victime.

— Le capitaine-général Pezuela a fait venir chez lui les rédacteurs de tous les journaux de Madrid, pour leur défendre de publier des nouvelles sans les lui communiquer.

Les misérables rouissent de leurs actions infâmes; mais si la presse espagnole est bâillonnée, sa sœur de France lui prêterait son appui et sera son interprète.

NOUVELLES DIVERSES.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée*:

Ce n'est pas le gouvernement qui nous entraînera à la guerre, c'est le cri du peuple, ce sont les instincts populaires.

Et nous aimons mieux le peuple se passionnant pour la gloire que pour l'émeute, nous aimons mieux la guerre étrangère que la guerre civile; la guerre qui donne des provinces que celle qui fait fermer les boutiques et qui porte l'incendie dans les édifices publics.

Oui, nous désirons la guerre, parce que nous y voyons le salut de la France: nous la désirons, parce qu'on a osé dire que l'armée a été vaincue dans les rues de Paris, et que la seule victoire des champs de bataille est la seule revanche qui soit digne d'elle; nous la désirons, parce qu'il vaut mieux, pour la prospérité de notre pays, qu'une victoire sur l'Adige ou sur le Rhin fasse monter la rente de dix francs qu'une émeute d'ouvriers contre la bourgeoisie la fasse baisser de vingt.

On veut la fusion de tous les partis, de toutes les opinions: savez-vous quelle puissance peut opérer ce prodige?

La gloire.

Il y a quatorze siècles que la France n'a pas d'autre refuge dans les grandes crises politiques!

Vous avez beau faire, le principe des intérêts matériels n'éteindra jamais la passion de la gloire dans un pays comme le nôtre.

— Le ministre de la guerre, considérant la nécessité d'augmenter le cadre des officiers des régiments de cavalerie de l'intérieur pour assurer complètement le service des escadrons mobilisés,

Décète:

Article 1^{er}. Chaque escadron des régiments précités comprendra trois sous-lieutenants au lieu de deux.

Art. 2. Il sera pourvu immédiatement aux nouveaux emplois créés par le présent arrêté.

Le Directeur-Gérant, FAURES.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND,